



EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS du conseil communal de la commune de BOUS

Séance publique du 27 avril 2023

Date de l'annonce publique de la séance: 19 avril 2023

Date de la convocation des conseillers: 19 avril 2023

Présents : M. Carlo KÜTTEN, bourgmestre, Mme Netty SIMON-KILL, M. Joé BEISSEL, échevins
M. Jos JOHANNNS, M. Pierre BRAUN, M. Bernd ZIMMER, M. Antonio DA COSTA ARAUJO, conseillers
M. Bernard HEINESCH, secrétaire
Absent Mme Patricia GONZALEZ, conseiller (non-excusee)

Le Conseil Communal,

01) a approuvé à l'unanimité des membres présents le compte-rendu de la séance du 30 mars 2023.

02) a approuvé à l'unanimité des membres présents diverses déclarations de recette.

03) a décidé à l'unanimité des membres présents de renoncer au droit de préemption sur une parcelle sise à Erpeldange-Scheuerberg.

04) a approuvé à l'unanimité des membres présents une convention relative à l'organisation et au financement de la maison des jeunes « Jugendwave » pour l'année 2023.

05) a approuvé à l'unanimité des membres présents une convention du 16 décembre 2022 entre le Ministère de l'Education Nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, la commune de Bous et l'association sans but lucratif "Anne Asbl" dans l'intérêt de la gestion, du fonctionnement et du financement de la Maison Relais Bous pendant l'année 2023.

06) a confirmé à l'unanimité des membres présents un règlement temporaire de circulation du 18 avril 2023 du collège échevinal relatif au rétrécissement de la route de Remich à Bous, ceci dans le cadre du renouvellement de la canalisation.

07) a pris note des explications du collège échevinal relatives à une modification du règlement communal portant sur les subsides à accorder aux élèves et aux sportifs méritants et décide de reporter ce point jusqu'à l'entrée en vigueur de la loi portant sur la fusion des communes de Bous et de Waldbredimus.

08) a pris note des explications du collège échevinal relatives à un règlement de subsides pour la mobilité douce et décide de reporter ce point jusqu'à l'entrée en vigueur de la loi portant sur la fusion des communes de Bous et de Waldbredimus.

09) a pris note des explications du collège échevinal relatives à une modification du règlement communal portant sur les subsides à accorder dans le cadre de l'assainissement énergétique et décide de reporter ce point jusqu'à l'entrée en vigueur de la loi portant sur la fusion des communes de Bous et de Waldbredimus.

10) a pris note des explications du collège échevinal relatives

- à la demande de l'Administration des Services techniques de l'Agriculture portant sur l'aménagement de chemins ruraux en 2024.

- à la demande d'un habitant portant sur la réfection du chemin rural longeant le contournement de Bous et décide de demander des offres pour ces travaux.

a pris note d'une interpellation d'un conseiller communal relative

- à l'utilisation de pesticides sur des terrains communaux à Bous « An de Lousen ».



The image shows six handwritten signatures in blue ink, arranged in two rows of three. The signatures are stylized and cursive, typical of official documents. The top row contains three signatures, and the bottom row contains three signatures. The word 'vivy' is written in the middle of the top row between the first and second signatures.